

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 décembre 2017 à 18 heures

L'an deux mil dix sept, le 11 décembre, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur de LATOUR Henri, Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 6 décembre 2017, en vertu de l'article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : MM. de LATOUR, BENEFICE, ANTON, Mmes ZANCHI, BOUVOT, M. SERRE, Mme GRAND, M. LAFONT, Mmes OLIVIER, VALIENTE, ROUVERET

M. ESPAZE donne pouvoir pour voter en son nom à Mme ROUVERET

ABSENTE : Mme GAILLARD, MM. KERNER, FIGUIERE

—————
Madame Jacqueline VALIENTE est élue secrétaire de séance
—————

**OBSERVATIONS SUR LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2017**

Sans observation, le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

—————

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Patrick BENEFICE, Adjoint aux Finances, qui informe l'assemblée que les modifications de crédits, bons d'achat du personnel, indemnité du Receveur Municipal, subvention de façade, ligne de crédits, restauration ripisylve et tarifs 2018, ont été étudiés par la Commission des Finances du 4 décembre 2017.

MODIFICATIONS DE CREDITS

BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances du 4 novembre 2017, DECIDE, à l'unanimité, de modifier ainsi qu'il suit les crédits budgétaires 2017 pour le budget principal de la Commune :

DEPENSES			RECETTES		
6225	Indemnité comptable	500,00	70311	Concessions cimetières	4 500,00
6413	Personnel non titulaire	20 000,00	7336	Droits de place	5 500,00
6451	URSSAF	11 000,00	74122	DSR 2ème part	35 000,00
6452	Mutuelle	2 500,00	74831	Compensation taxes	26 000,00
6454	ASSEDIC	3 000,00	758	Personnel Parc Locatif	20 000,00
6455	Assurance personnel	500,00	7788	Assurances	7 500,00
6488	Formation	1 000,00			
6531	URSSAF élus	3 000,00			
6533	IRCANTEC élus	500,00			
21311	Travaux mairie	34 000,00			
21318	Autres bâtiments	31 900,00			
2313	Constructions	-9 400,00			
TOTAL		98 500,00	TOTAL		98 500,00

M. de LATOUR : Pour 2018, il est annoncé une diminution des 2/3 pour la DGF de la Communauté de Communes Causses-Aigoual-Cévennes « Terres Solidaires », la Commune ne devrait pas trop être touchée par une diminution de la DGF.

PARC LOCATIF :

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances du 4 novembre 2017, DECIDE, à l'unanimité, de modifier ainsi qu'il suit les crédits budgétaires 2017 pour le budget « Parc Locatif » :

DEPENSES			RECETTES		
6218	Frais personnel	20 000,00	773	Chaufferie bois	20 000,00

CANTINE :

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances du 4 novembre 2017, DECIDE, à l'unanimité, de modifier ainsi qu'il suit les crédits budgétaires 2017 pour le budget « Cantine » :

60623	Alimentation	+ 500
6542	Annulations	- 500

18 h 30 : Interruption de séance pour échange avec le Major MAURY, chef de la Brigade de Gendarmerie de Lasalle.

19 h 15 : Reprise de séance.

BON D'ACHAT POUR LE PERSONNEL

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances concernant l'attribution pour 2018, au personnel ci-dessous, d'un bon d'achat dans les commerces de Lasalle :

- d'une valeur de 80 €, sous forme de 8 bons de 10 € pour :
Mme CHAUBET, Mlle DILLINGER, Mme GIOVANNELLI, Mme ANTON, Mme PANTEL, Mme VECCIANI, M. JULIEN, M. PRADEILLES, M. ROUX, Mme SOULIER, Mlle MARTIN, Mme GALMICHE, Mlle PASTRE, Mme FUSTER, M. R. ARBOUSSET, M. VIALA, M. ALVERDE, Mme EMERI, M. T. ARBOUSSET, Mme HERBSTER, Mme GUERIN, Mme PEREDES, M. SIRANTOINE, M. THEROND, Mme GIRAN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE l'attribution de bons d'achat pour le personnel pour l'année 2018 tels que présentés.

INDEMNITÉ DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR 2017

Monsieur Patrick BENEFICE rappelle à l'assemblée que cette question est débattue tous les ans, il précise que Madame CHABERT a été sollicitée plusieurs fois dans l'année, souligne l'efficacité de son travail et de ses conseils.

Mme ROUVERET : C'est son travail.

M. ANTON : Il y a quelques temps, sous une ancienne municipalité, nous avons refusé et du coup aucun dossier n'avait avancé.

M. de LATOUR : Une année, nous avons décidé de diminuer l'indemnité.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 28 novembre 2017 de Madame la Releveuse Municipale qui sollicite l'indemnité à laquelle elle peut prétendre au titre des services rendus pour 2017 à la Municipalité, à savoir conseils et élaboration du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix « Pour », 2 voix « Contre » (Mme GRAND et BOUVOT), et 2 abstentions (Mme ROUVERET et M. SERRE) :

- DECIDE de verser pour 2017 à Madame CHABERT Nadine, Releveuse Municipale, la somme de 646.42 €, représentant ses indemnités de conseils et d'élaboration du budget pour 2017.

**AIDE A LA RENOVATION DES FACADES –
M. et Mme Pierre AUREZ, 266 Cap de Ville**

Monsieur le Maire fait part de la demande M. et Mme Pierre AUREZ, 266 Cap de Ville à LASALLE, qui sollicite une aide à la rénovation de façades dont le montant après étude pourrait s'élever à 798 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'octroyer à M. et Mme Pierre AUREZ, 266 Cap de Ville à Lasalle, la somme de 798 € dans le cadre de l'aide à la rénovation des façades,
- DIT que cette somme est inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif 2018 de la Commune.

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le contrat avec la Caisse d' Epargne, relatif à la ligne de trésorerie de 200 000 €, arrive à expiration le 5 janvier 2018 et peut être renouvelé aux conditions suivantes :

- Index Euribor 3 mois moyenné, flooré à zéro, marge 1.20 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler la ligne de trésorerie de 200 000 € auprès de la Caisse d' Epargne aux conditions présentées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à venir.

—————

19 h 30 : Départ de M. Michel LAFONT qui donne procuration à M. Patrick BENEFIGE.

RESTAURATION RIPISYLVE

Monsieur Jean-François ANTON, Adjoint en charge de ce dossier, fait part à l'assemblée du projet de la Fédération de Pêche concernant la restauration de la ripisylve le long de la Salindrenque. Une rencontre a eu lieu avec les riverains qui ne sont pas d'accord.

M. SERRE : *La Renouée du Japon est une plante invasive et les propriétaires riverains sont dans l'obligation de les enlever*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une aide financière de 500 € à la Fédération de Pêche pour la restauration de la ripisylve.
- DIT que cette somme ne sera versée que si les travaux ont eu lieu.

19 h 45 : Départ de Mme Isis OLIVIER qui donne procuration à M. Henri de LATOUR

LOYERS 2018

	2018
PAR MOIS	
<i>Tous les baux sont révisibles au 1er janvier de chaque année, en fonction de l'indice de référence des loyers du 1er trimestre soit 0,51 % pour 2018 (2015 : 125,19 - 2016 : 126,26 - 2017 : 125,90)</i>	
81 rue de la Place - Appart.	435,66
81 rue de la Place - Le Grillon (1er avril)	25,52
81 rue de la Place - Club Cévenol (1er avril)	25,52
82 rue de la Place - Even	50,66
Filature de Fer - Atelier M. Bernard LE NEN	53,85
Filature de Fer - Atelier Mme Isis OLIVIER	53,85
75 rue de la Place - Dispensaire	61,27
75 rue de la Place - Appart. 2ème droite	313,86
75 rue de la Place - Appart. 2ème gauche	435,59
75 rue de la Place - Bureau 1er étage+charges	150,76
Lotissement les Glycines - Villa N° 1	394,53
Lotissement les Glycines - Villa N° 2	394,53
Lotissement les Glycines - Villa N° 3	394,53
Lotissement les Glycines - Villa N° 4	394,53
Lotissement les Glycines - Villa N° 5	394,53
Lotissement les Glycines - Villa N° 6	394,53
Lotissement les Glycines - Villa N° 7	394,53
Lotissement les Glycines - Villa N° 8	394,53
Lotissement les Glycines - Villa N° 9	394,53
Lotissement les Glycines - Villa N° 10	394,53
Lotissement les Glycines - Villa N° 11	344,14
Lotissement les Glycines - Villa N° 12	394,53
Appartement Ecole Maternelle N° 1	363,75
Appartement Ecole Maternelle N° 2	363,75
58 rue de la Croix - Art Scène	53,90
58 rue de la Croix - Champ-contrechamp	53,90
Ancienne Perception - Rez-de-chaussée	482,44
Ancienne Perception - 1er étage	552,80
Mairie 3ème étage	52,99
Villa Rimbal	311,08
Cure – Atelier Rez-de-Chaussée	50,75

Cure – Atelier 2ème étage	51,05
116 rue de la Gravière - Comité des Fêtes	41,46
116 rue de la Gravière - Les Cocons	41,46
116 rue de la Gravière - l'EPI	51,84
Terre des enfants	50,67
PAR AN (révision triennale)	
Modern'Bar	5 553,00
Salon de Coiffure	2 700,00
Cabinet Médical	3 082,00
PAR AN Locations bâtiments communaux	
Maison de Santé Pluri-Professionnelle	34 747,44
Gendarmerie	52 800,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mmes Jocelyne ZANCHI, Jacqueline BOUVOT, Isis OLIVIER et M. Michel LAFONT ne participant pas au vote) :

- ADOPTE les tarifs 2018 du service Parc Locatif tels que présentés.

M. BENEFACTICE : *Concernant le 3^{ème} étage du 75 rue de la Place, le tarif sera fixé lors d'une prochaine réunion, il va être loué meublé sur le modèle d'un gîte avec un loyer qui est à calculer.*

TARIFS M14

DROIT DE PLACE MARCHE (le mètre linéaire)	
Abonnement annuel	52,00
Tarif Eté (28/06 au 1/09) - 1 ml (tickets jaunes)	2,10
Tarif Hiver (2/09 au 27/06) - 1 ml (tickets roses)	1,50
LOCATION TERRASSES / an	
Location Terrasses - le m ²	13,00
Café de la Place (54 m ²)	702,00
Pizzeria l'Etape du Randonneur (10 m ²)	130,00
Roulot'créole (20 m ²) - <i>début au 1 juillet 2017</i>	260,00
Pizza d'Oc (20 m ²)	260,00
CVN Pizzas (20 m ²) (10m ² en 2016)	260,00
Modern'Bar (le 4/12 de 55 m ²)	238,30
Variable pour camion-pizzas	104,00
Camion Schweda	557,00
CONCESSION CIMETIERE / 30 ans	
Achat - Le M ²	216,00
Renouvellement - Le M ²	216,00
PANNEAUX PUBLICITAIRES DE CECCO	
3 panneaux (par an)	749,50

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs 2018 tels que présentés.

TARIFS 2018 – EAU ET ASSAINISSEMENT

		H.T.
Intervention sur réseau 2 personnes pendant 1 heure		109.30
Forfait changement suit gel		112.70
Forfait fermeture compteur		70.70
Participation aux frais de raccordement aux réseaux		
Immeuble individuel	Réseau d'eau	641.40
	Réseau d'assainissement	641.40
Immeuble collectif	Réseau d'eau - 2 compteurs (- 25 %)	962.10
	Réseau d'eau - 3 compteurs (- 30 %)	1 347.00
	Réseau d'eau - 4 compteurs (- 35 %)	1 667.60
	Réseau d'eau - 5 compteurs (- 40 %)	1 924.20
	Réseau d'assainissement - 2 logements	962.10
	Réseau d'assainissement - 3 logements	1 347.00
	Réseau d'assainissement - 4 logements	1 667.60
	Réseau d'assainissement - 5 logements	1 924.20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs 2018 du service Eau et Assainissement tels que présentés.

MAINTENANCE STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat de maintenance de la station d'épuration arrive à terme le 31 décembre 2017. Une consultation a été lancée et deux entreprises ont répondu :

- VEOLIA : 224 500 € sur 5 ans soit 44 900 € par an
- SAUR : 231 690 € sur 5 ans soit 46 338 € par an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de confier la maintenance de la station d'épuration pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 à VEOLIA pour un montant de 224 500 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir et notamment le marché.

M. de LATOUR : *Il est à noter que l'ancienne maintenance était de 41 651.56 € par an.*

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Madame Jocelyne ZANCHI, Adjointe en charge des questions « Enfance et Jeunesse », fait part de la demande de certaines familles d'une plus grande amplitude horaire de l'accueil périscolaire. Cette demande a été relayée par le personnel qui accueille les enfants et propose une ouverture à 7 h 30 au lieu de 7 h 45 et une fermeture à 18 h 30 au lieu de 18 h pour les enfants dont les parents sont retenus par leur travail et qui devront fournir un certificat de l'employeur.

Mme ROUVERET : *Cela a déjà été fait il y a quelques années et peut dépanner certaines familles.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DIT que, sur présentation d'un certificat de l'employeur, les enfants dont les parents travaillent pourront être accueillis à la garderie du matin à partir de 7 h 30 et rester à la garderie du soir jusqu'à 18 h 30.

CONSULTATION D'ARCHITECTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, n'ayant eu aucune réponse d'architecte à l'appel à candidatures pour le projet de centre culturel à la Cure, la consultation va se poursuivre sous la forme de marché négocié.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. BENEFIGE : *La Commune est en train d'installer un 2^{ème} défibrillateur, en extérieur à l'entrée de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.*

M. SERRE : *Lors d'un prochain Conseil Municipal, nous devons nous prononcer sur le plan de désherbage.*

M. de LATOUR : *Il serait bien que la Commission environnement y travaille et le propose au Conseil.*

M. de LATOUR : *Les vœux du Maire auront lieu le 6 janvier 2018 à 11 heures et ceux de la Communauté de Communes Causses-Aigoual-Cévennes, le 13 janvier 2018 à 11 heures.*

La séance est levée à 19 heures 50.